

LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN FONDS COMMUN DE CREANCE

FCC BIAT- CREDIMMO 2

Fonds Commun de Créances

Agrément du CMF n° 03-2007 du 04 Avril 2007

Adresse : 70-72 Avenue Habib Bourguiba, Tunis

La société de gestion TUNISIE TITRISATION, en sa qualité de gestionnaire du Fonds Commun de Créances FCC BIAT- CREDIMMO 2 porte à la connaissance du porteur de la Part Résiduelle et du public que son conseil d'administration, réuni en date du 12 Juin 2024 a décidé la liquidation par anticipation dudit FCC. La liquidation du fonds est motivée par l'extinction des dernières créances figurant à l'actif du fonds.

A cet effet et en application des dispositions de l'article 45 du Code des Organismes de Placement Collectif, La société de gestion TUNISIE TITRISATION a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément pour la liquidation de FCC BIAT- CREDIMMO 2.

Le Collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 12 novembre 2024, a décidé d'agréer la liquidation anticipée de FCC BIAT- CREDIMMO 2.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au **12 novembre 2024**. Par conséquent, les demandes de rachat ne seront plus acceptées à partir de cette date. La société de gestion TUNISIE TITRISATION assume les fonctions de liquidateur du fonds.